

BRENNPUNKT DRËTT WELT <URL: SPIP.PHP? RUBRIQUE46&ASTM_LANG=FR> / **ARTICLES** <URL: SPIP.PHP? RUBRIQUE154&ASTM_LANG=FR>

Les Mapouche au Chili : une histoire d'intolérance

Brennpunkt Drëtt Welt 258 (octobre 2010)

Leonardo Cáceres C.

La grève de la faim de plus d'une trentaine de dirigeants indigènes détenus au Chili, menée pendant près de trois mois, a eu pour effet de placer le sujet des Mapouche et ses conflits au premier rang de l'actualité. C'est-à-dire que ce qui n'avait pas été obtenu par les dirigeants des ethnies originelles en 200 ans, a été obtenu grâce à une longue et douloureuse grève de la faim.

L'inquiétude nationale face aux effets de cette grève s'est exprimée dans de nombreuses manifestations publiques d'adhésion à travers le pays. Or, avant tout, les Chiliens ont dû faire face à une réalité : que les indigènes qui habitent leur territoire appartiennent à une nation différente, ont une culture différente, des manières de penser étranges, une langue et un mode de vie qui diffèrent de ceux propres au reste du pays.

Le 3 octobre dernier, 29 des 34 dirigeants sont arrivés à un accord avec les autorités et ont mis un terme à la grève de la faim. Neuf autres dirigeants ont refusé la proposition en déclarant : „parce que nous n'avons ni la certitude ni la garantie que les points proposés par le Gouvernement soient réalisés et mis en œuvre en faveur des frères Mapouche“.

Le Gouvernement s'est engagé à requalifier les procès en cours contre les dirigeants Mapouche, éliminant dans un délai de maximum cinq jours le recours à ladite Loi anti-terroriste. En plus, le Parlement a modifié partiellement cette loi, atténuant ses dispositions rigoureuses.

Les Mapouche, l'Etat chilien et les terres

Mais qui sont les Mapouche représentés dans ce conflit ? Bien qu'il n'y ait pas de plein accord entre les spécialistes, il y a des évidences à l'existence de cette culture aux alentours de 500 ou 600 ans avant Jésus-Christ. Déjà à l'époque, les Mapouche (ou „gens de la terre“) vivaient de la récolte et de la pêche au bord de l'océan Pacifique.

L'on a affirmé traditionnellement qu'ils vivaient dans un état de guerre permanent, manquaient d'organisation et de lois, et ne se soumettaient pas aux autorités. Cela marquait leur caractère rebelle et belligérant, des traits que, selon un secteur de la société chilienne, ils auraient gardé jusqu'à ce jour. Cependant, des études actuelles écartent ces théories, présentant plutôt un peuple orgueilleux, indépendant et méfiant, en partie grâce aux abus successifs et nombreux auxquels il a été exposé.

L'élément central de la culture et l'organisation Mapouche est l'absence de hiérarchie ou de gouverneurs. Le groupe a des mandataires éventuels chargés de rendre justice ou de gérer les guerres, dont les mandats prennent fin au moment où disparaissent les conditions spéciales qui les motivaient. Ce facteur a marqué tous les essais de conquête, des incas jusqu'aux espagnols. Ceux-ci devaient affronter pratiquement chaque noyau familial, car ils n'arrivaient jamais à déraciner complètement les Mapouche, devant capituler face à eux dès la deuxième moitié du XVIIIe siècle. C'est de cette période que datent les compromis – signés sous la couronne espagnole – qui incluaient la reconnaissance de la propriété de leurs terres, et qui se présentent jusqu'à aujourd'hui comme une part des revendications historiques et inébranlables de l'ethnie.

Le nouvel Etat national chilien, surgi au début du XIXe siècle, a ignoré les accords des indigènes avec Madrid et a mené une guerre interne prolongée pour accéder au contrôle de tout leur territoire, les déplaçant de leurs terres et les dépouillant de territoires qu'eux qualifiaient de sacrés. Malgré le fait que les indigènes aient été reconnus comme citoyens de plein droit (et non comme esclaves), ce décret était valable uniquement pour les Mapouche du nord („picunches“) ; dans le sud il était irréalisable, étant seulement à l'origine de disputes pour la propriété de la terre.

Les 15 ans de guerre entre Chiliens et Mapouche – une des pages les plus noires et cruelles de l'histoire chilienne – ont atteint le sommet avec l'occupation définitive des terres des Mapouche et la perte de leurs territoires. Depuis lors, ils ont été soumis à la rigueur de la civilisation, ils ont reçu des petits bouts de terre, ont été obligés de se transformer en agriculteurs et soumis à des réductions. Les terres ancestrales ont été adjugées et sont restées entre les mains de grands propriétaires fonciers chiliens ou d'étrangers immigrants. De nouvelles villes sont nées et les Mapouche sont devenus une minorité marginale sur leur propre territoire.

De nos jours au Chili, entre les 17 millions d'habitants du pays, 604.349 personnes sont reconnues comme Mapouche. 62% d'entre eux vivent en zone urbaine, principalement à Santiago, la capitale du pays. Le reste habite dans des zones rurales, surtout dans ladite région de l'Araucanie, dans laquelle persistent des conditions de retard économique et social uniquement comparables à celles que le pays connaissait il y a deux décades. L'indice de pauvreté élevé, le faible niveau de revenus et le fort taux de chômage cohabitent avec un investissement étranger nul dans cette zone, et un taux d'analphabétisme qui est le triple de celui du reste du pays. Les Mapouche souffrent et ont été discriminés.

Depuis la moitié du XXe siècle, l'Etat chilien a essayé d'aborder de différentes manières la question indigène. La création de divers organismes de l'Etat, bourses d'études, systèmes de crédits et politiques de régularisation de la propriété en témoignent. Les Mapouche ont le sentiment qu'il s'agit là de tentatives à diviser les communautés originelles et d'intégrer leur patrimoine au système économique national. En l'an 2006, un groupe de communautés indigènes affirmait que „nous avons participé à de nombreuses réunions, rencontres et 'accords' (...), mais les aspirations de notre pays restent sans réponse“. Ils ajoutaient que l'Etat chilien a continué à favoriser l'expansion forestière sur leur territoire, en plus d'énormes projets de

centrales hydro-électriques, de cellulose, pisciculture, géothermie et privatisation de parcs. Tout ceci, pendant que „il bafoue nos demandes sociales“.

Pendant la dictature prolongée d'Augusto Pinochet on a vécu un processus sans précédent de subdivision des terres ancestrales afin de les dédier à l'exploitation d'importants groupes économiques. Après la récupération de la démocratie (en 1990) le dialogue avec les Mapouche a été rétabli ; il en est sorti une nouvelle loi qui établissait des normes sur la protection et le développement des indigènes. Cependant, la loi proposée fut modifiée au Parlement et ne reconnut plus que quelques droits sociaux, omettant des thèmes capitaux pour les organisations Mapouche : ceux relatifs aux territoires et à la reconnaissance constitutionnelle de l'existence des peuples indigènes.

De cette manière, et malgré qu'à cette période 122 mille hectares aient été cédés (ou rendus) et qu'un investissement de l'Etat de près de 280 millions de dollars ait été concrétisé, les demandes culturelles indigènes n'ont pas été écoutées. Les forces politiques n'ont pas eu la volonté de persévérer sur ce chemin, de sorte que des mesures aussi élémentaires que la reconnaissance constitutionnelle des peuples indigènes, la concession de droits collectifs de nature politique ou la préservation de biens culturels déterminés, ne se sont pas concrétisées.

La grève de la faim et ses effets

La récente grève de la faim fut ignorée pendant au moins cinq semaines des autorités et des moyens de communication. Le silence de communication a été brisé uniquement grâce au labeur d'organisations des droits humains, de l'Eglise Catholique et l'intérêt international. Le premier contact entre autorités et représentants des grévistes s'est fait le 67e jour de la protestation dramatique.

Les détenus menant une grève de la faim subissent l'application d'un régime pénal spécial : ladite Loi anti-terroriste. Promue en 1984, dans un contexte de forte répression du mouvement social, la loi prévoit des dispositions d'une grande sévérité. Elle considère, par exemple, la prison préventive sans sursis, la présomption de culpabilité et le devoir des accusés de prouver leur innocence, l'existence de témoins sans visage (anonyme), le secret sur les personnes et les documents utilisés dans le jugement, et l'augmentation des peines de plusieurs degrés pour des délits qualifiés de terroristes.

La demande principale des dirigeants en grève était „le droit à un procès juste“, à savoir : a) la non-application de la Loi anti-terroriste, b) la démilitarisation de l'Araucanie, et c) la fin du double jugement, à la fois devant des tribunaux civils et militaires pour les mêmes faits.

Ces demandes concernent tous les Chiliens et ont à voir avec les conditions de base du respect des droits de l'homme dans n'importe quelle démocratie. Avec la grève de la faim en cours, le gouvernement de Sebastián Piñera a soulevé une série de réponses conjoncturelles. D'un côté, fin août, il a lancé le plan Araucanie qui prévoit un investissement de l'Etat de 4 mille millions de dollars à échéance de quatre ans et

la création de 15 mille postes de travail.

L'on prétend, à la base, accroître la compétitivité de la région en attirant des investisseurs, élément que le Président a qualifié d'essentiel pour accéder au développement. Ceci correspond très bien d'ailleurs à la manière de penser d'un secteur puissant de la droite conservatrice chilienne.

De l'autre côté, dans son récent discours devant l'Assemblée Générale de l'ONU à New York, le 23 septembre passé, le président Piñera a affirmé : „Nous nous sentons très fiers d'être une nation multiculturelle, mais nous reconnaissons que pendant des siècles nous n'avons pas donné à nos peuples d'origine les vraies opportunités qu'ils méritent et dont ils ont besoin. C'est pourquoi nous promovons dans notre pays la reconnaissance constitutionnelle de tous nos peuples indigènes, laissant derrière nous la stratégie de l'assimilation, afin de suivre la stratégie de l'intégration“. Le conflit actuel a amené l'Etat chilien au compromis d'inclure les indigènes dans la discussion des plans de développement, ainsi que d'approfondir le processus de restitution des terres. A ce qui précède devront s'ajouter des mesures de justice réparatrice et une grande gamme de mesures de reconnaissance. Malgré les promesses de Piñera, tout cela a été réfuté systématiquement par les partis de droite qui l'accompagnent aujourd'hui au pouvoir. Ce qui c'est passé avec la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) en est un exemple. Bien qu'il s'agisse, selon les experts, de l'instrument international établi le plus remarquable créé par la communauté des nations, sa ratification fut proposée au Congrès en 1991 et ne fut approuvée définitivement qu'en mars 2008. Comme le signale l'historien le plus important du peuple mapouche, le chilien José Bengoa, „Ceci est une histoire au sujet de l'intolérance. Au sujet d'une société qui ne supporte pas l'existence de gens différents“. Corriger ceci, ce qui veut dire définir de nouvelles perspectives basées sur la tolérance, la justice, le respect des droits humains, est la tâche la plus importante et décisive que les chiliens ont devant eux.

Leonardo Cáceres C. est journaliste chilien. Traduit par Pascale Lorang.
